

- URGENT -

L'Association d'Entraide au Logement en difficulté

- APPEL A VOTRE SOLIDARITE -

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée à Romans en 2002, l'AEL c'est depuis 13 ans, 4 appartements mis à disposition de personnes en situation d'urgence et en cours de régularisation.

Ce sont plus de 20 ménages régularisés depuis car insérés, en particulier grâce à un logement stable et digne.

L'AEL AUJOURD'HUI

18 PERSONNES LOGEES

- 2 parents et leurs 4 enfants mineurs et 1 majeur,
- 2 parents et leurs 3 enfants mineurs,
- 2 parents et leurs 2 enfants majeurs,
- 2 célibataires majeurs.

UN BUDGET DE 19 000 €/an

L'AEL c'est un agrément de l'Etat et une dotation « Allocation Logement Transitoire » renouvelés depuis 2003, qui finance 2 des appartements. Cet agrément prend fin en décembre 2015. Et jusqu'en 2014, une subvention du CCAS de Romans.

**Cette année, le CCAS de Romans n'a pas renouvelé
la subvention permettant de financer les 2 autres appartements.
Il nous faut donc trouver de quoi financer ces 2 appartements,
soit 10 000€/an**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE ?

En parler, diffuser cet appel à vos amis, vos réseaux

et/ou

Faire un don financier ou une promesse de don AVANT LE 25 MAI

- Par un don exceptionnel à l'association
- En choisissant de participer mensuellement au paiement des loyers en mettant en place un virement automatique de votre compte à celui de l'association
- **Par la mise à disposition d'un logement GRATUIT**

et/ou

Faire don de votre temps, de vos talents et nous en informer AVANT LE 25 MAI

En organisant une soirée, privée ou publique, en soutien à ces personnes et à l'AEL. L'association pourra alors informer son réseau de l'événement et être présente pour parler de son action et échanger sur les questions de logements et d'accompagnement des plus précaires.

CALENDRIER

Début mai : Appel à votre solidarité

25 mai : Clôture du budget prévisionnel sur la base des dons et promesses de dons ou virements

Fin mai – début juin : Assemblée générale de l'AEL et décision sur le maintien ou non des personnes dans les logements jusque juin 2016. Si maintien : feu vert pour les virements automatiques et l'organisation des événements. Si non maintien : encaissement des dons exceptionnels pour régler la dette de l'association et recherche de solutions au cas par cas.

PLUS D'INFORMATION ?

Julie Maurel, Présidente de l'AEL au 07 70 39 11 52 ou maurel.julie@gmail.com

Dons par chèque à l'ordre de « AEL »

A envoyer à : AEL, Maison de Quartier St-Nicolas, 13 pl. du Chapitre, 26 100 Romans

- Attention : l'AEL n'est pas déclarée d'utilité publique, les dons ne sont pas déductibles fiscalement -